



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **22 juin 2021**Compte rendu affiché le **null null null**Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI  
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS  
Christine JACOB à Muriel LECERF  
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL  
Carlos PEREIRA à Nordine GASMI**

Membres absents :

**Mustapha USTA**

Objet :

-----

Projet « A Vaulx Cross » : attribution d'une subvention à l'association Synergie Family

V\_DEL\_210622\_23

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210622-V\_DEL\_210622\_23-DE

## **Rapport de Madame la Maire**

### **Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du plan de sécurisation initié par Monsieur le Préfet de Région en juillet 2020, la ville de Vaulx en Velin s'est fixée comme objectif de contribuer au renforcement de la lutte contre les rodéos sauvages.

Comme dans de nombreuses villes françaises, les rodéos urbains qui sont sources d'insécurité et de nuisances sonores, constituent un véritable fléau pour les habitants des zones concernées.

Ce phénomène s'est intensifié ces dernières années amenant le législateur à renforcer la lutte contre les rodéos de véhicules motorisés au travers de la loi du 3 août 2018.

Le projet « A Vaulx Cross » porté par l'association Synergie Family spécialisée dans le développement d'actions d'innovation sociale et éducative, s'inscrit dans cet objectif de lutte contre les rodéos urbains.

Il vise au-delà de la dimension répressive, à sensibiliser les auteurs de rodéos sur la dangerosité de leurs actions, et propose, comme alternative, de créer les conditions d'une pratique encadrée et sécurisée. Le public cible sont les 14 – 18 ans. Pour l'année 2021, l'objectif est de mobiliser une soixantaine de jeunes sur cette action. Dans un objectif également de mixité, une attention particulière sera portée aux filles passionnées par cette thématique et qui souhaiteraient intégrer le projet.

Le dispositif s'articule autour de plusieurs phases.

Dans un premier temps, les équipes de l'association vont à la rencontre de ces jeunes pratiquant le motocross en pleine rue afin d'identifier plus précisément leurs motivations et les encourager à intégrer le dispositif.

Une fois cette communauté de pratiquants créée, des actions d'animation, d'éducation, de sensibilisation aux risques de cette pratique, à travers des sorties accompagnées seront organisées durant l'été.

Les membres de la « Communauté A Vaulx Cross » auront la possibilité de pratiquer le motocross sur des circuits homologués encadrés par des professionnels de la discipline.

Les rodéos urbains étant largement filmés et diffusés sur les réseaux sociaux à des fins de démonstration d'exploits auprès des autres, un des objectifs du projet vise la captation et la diffusion d'images de leurs séances encadrées pour assurer une promotion positive de la discipline. Cette ressource numérique permettra aussi de réaliser des rencontres sous forme de "projections débats" autour de cette thématique réunissant les jeunes et plus largement les habitants de notre commune.

L'essence du projet réside dans son caractère innovant, par la création d'une communauté de « passionnés », la mise en place de plusieurs modules de formation, la mobilisation d'acteurs publics et privés, le développement d'une communication positive et d'une médiation auprès des jeunes, et par la volonté à terme de créer un club de motocross affilié à la Fédération Française de Motocycle.

Il est important de souligner qu'une des étapes du projet prévoit la réalisation d'actions de sensibilisation et d'actions pédagogiques en collaboration avec la Police Nationale et/ou la Police Municipale.

Le projet A Vaulx Cross, est construit autour d'un partenariat entre l'association Synergie Family, la Préfecture, la Ville, l'association Percigônes spécialisée dans l'éducation routière et la Fédération Française de Motocyclisme.

Les travailleurs sociaux (éducateurs de prévention, éducateurs de la PJJ, les médiateurs...) participent à l'intégration de certains jeunes à cette communauté.

Ces premières phases du projet ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de services de l'Etat et de la Ville.

Le budget prévisionnel de l'action pour cette année est estimé à hauteur de 45 767 €.

- 21 000 € Etat (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et du Fond Solidaire des Quartiers) ;
- 11 000 € Ville ;
- 13 767 € Fondations, Synergie Family, Adhésions.

**En conséquence, je vous propose :**

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à attribuer la subvention à l'association Synergie Family ;
- ▶ de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 au compte 6574.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210622-V\_DEL\_210622\_23-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Considérant** la nécessité de lutter contre la pratique de rodéos de véhicules motorisés,

**Considérant** que les actions de préventions s'inscrivent en complémentarité des actions répressives menées par la politique de sécurité de l'état et de la municipalité,

**Entendu** le rapport présenté le 22 juin 2021 par la Madame la Maire ;

**Après en avoir délibéré, décide :**

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à attribuer la subvention à l'association Synergie Family ;
- ▶ de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 au compte 6574.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 42</b>
Votes Pour : 39
Votes Contre : 3
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

**Pour extrait conforme,**

**#signature#**